

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LEVROUX SÉANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 20 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Levroux, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs sessions sous la Présidence de Monsieur Alain FRIED, Maire.

Date de la convocation : 06 février 2020
Secrétaire de séance : Mme PREVOST

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL – Délibération n° 2020/05

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés et/ou affectés	259 643,56 €			50 000 €	209 643,56 €	
Opérations de l'exercice 2019	889 295,80 €	1 398 970,85 €	3 235 098,86 €	3 480 682,74 €	4 124 394,66 €	4 879 653,59 €
TOTAUX	1 148 939,36 €	1 398 970,85 €	3 235 098,86 €	3 530 682,74 €	4 334 038,22 €	4 879 653,59 €
RESULTATS DE CLÔTURE		250 031,49 €		295 583,88 €		545 615,37 €
Restes à réaliser	351 996 €	169 867 €				€
TOTAUX CUMULES	1 500 935,36 €	1 568 837,85 €	3 235 098,86 €	3 530 682,74 €	4 736 034,22 €	5 099 520,59 €
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		67 902,49 €		295 583,88 €		343 486,37 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à M. Patrick GRENOUILLOUX, élu à l'unanimité par le Conseil Municipal pour le vote des comptes administratifs, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales et sort de la salle.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget principal,**
- **Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

En conséquence de quoi, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire, est approuvé.

Monsieur Alain FRIED reprend la Présidence de la séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT – Délibération n° 2020/06

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés et/ou affectés		418 811,17 €		87 064,69 €		505 875,86 €
Opérations de l'exercice 2018	59 059,66 €	124 653,97 €	226 046,78 €	170 193,67 €	285 106,44 €	294 847,64 €
TOTAUX	59 059,66 €	543 465,14 €	226 046,78 €	257 258,36 €	285 106,44 €	800 723,50 €
RESULTATS DE CLÔTURE		484 405,48 €		31 211,58 €		515 617,06 €
Restes à réaliser		0,00 €				0,00 €
TOTAUX CUMULES			€	€		€
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		484 405,48 €		31 211,58 €		515 617,06 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à M. Patrick GRENOUILLOUX, élu à l'unanimité par le Conseil Municipal pour le vote des comptes administratifs, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales et sort de la salle.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Assainissement »,**
- **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

En conséquence de quoi, le compte administratif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire, est (ou non) approuvé.

Monsieur Alain FRIED reprend la Présidence de la séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Monsieur le Maire et les comptes de gestion de Monsieur le Receveur ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Approuve les comptes de gestion 2019, budget principal et budget annexe « Assainissement », et ces documents n'appelant ni observation ni réserve de sa part.**